

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2361)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 44

présenté par

M. Issindou, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (Vieillesse)

ARTICLE 56

À l'alinéa 3, après le mot :

« diminué »,

insérer les mots :

« du montant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.